



Demande d'aide financière pour l'acquisition d'un vélo à assistante électrique neuf pour les habitants de Rueil-Malmaison

Conformément à la délibération n°10, du conseil municipal du 8 février 2018.

Cadre réservé à l'administration

N° de demande :	Revenu fiscal de référence :
Date de réception :	Nombre de parts :
Prix d'achat du VAE neuf : (€ TTC)	Catégorie : 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>
Montant de l'aide financière : €	
Observations :	

Formulaire de demande

Demandeur

Nom : Prénom :

Téléphone (horaires de bureau) :

E-mail personnel :

Adresse personnelle complète :

.....

Engagement

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur ce dossier, ainsi que la sincérité des pièces jointes et m'engage à transmettre au service Etudes-Déplacements de la ville de Rueil-Malmaison tous les documents listés en page 2, nécessaires à l'étude de mon dossier. Toute fausse déclaration entraînera la nullité de la demande et la restitution de l'aide financière.

Fait à :

Signature du demandeur :

Le :

Liste des pièces à fournir

(tous les documents transmis doivent être au nom du demandeur)

- Le formulaire de demande**, ci-joint, daté et signé ;
- Une copie de la facture d'achat** du VAE au nom du demandeur, postérieure au 1^{er} mai 2018 inclus. (Attention : **pas de ticket de caisse**) ;
- Une copie du certificat d'homologation** du VAE remis par le vendeur, selon la norme NF EN 15194 (décret 95-937, relatif à la prévention des risques résultant de l'usage des bicyclettes, directive européenne 2002/24/CE) ;
- Une copie du dernier avis d'imposition (ou de non-imposition) sur le revenu**, au nom du demandeur (ou des parents pour les étudiants majeurs à charge), **mentionnant le revenu fiscal de référence et le nombre de parts** de quotient familial du foyer fiscal. Ce document permettra de classer la demande dans une catégorie du barème social (décrit dans l'article 3 de la convention à signer entre le demandeur et la Ville de Rueil-Malmaison) et de calculer le montant de l'aide attribuable. Ce document est facultatif, mais le défaut de sa production entraînera systématiquement le classement du demandeur dans la catégorie la plus élevée de revenu fiscal ;
- Une copie d'un justificatif de domicile** de moins de 3 mois au nom du demandeur (taxe d'habitation ou taxe foncière, facture de téléphone **fixe (pas de facture de téléphone mobile)**, abonnement internet, eau, électricité, gaz). Les attestations d'hébergement ne seront acceptées que pour les étudiants majeurs résidants sur le territoire de Rueil-Malmaison ;
- L'attestation sur l'honneur** ci-jointe, complétée, datée et signée, engageant le bénéficiaire à ne percevoir qu'une seule aide financière par période de 3 ans, et à ne pas revendre le VAE acheté grâce à l'aide financière pendant une durée de 3 ans, sous peine de devoir la restituer à la ville ;
- Un exemplaire original de la convention** ci-jointe, complété (coordonnées), daté et signé ;
- Un RIB** au nom du demandeur ;
- Le questionnaire mobilité** ci-joint, rempli.

À noter :

Un seul dossier par demandeur sera traité sur une période de 3 ans. **Tout dossier incomplet, non daté ou non signé vous sera renvoyé.**

À réception du dossier, les services de la ville analyseront la recevabilité de votre demande.

- Si le dossier est incomplet (sauf avis d'imposition), il vous sera renvoyé pour être complété.
- Si la demande ne répond pas aux conditions d'éligibilité (articles 3 et 4 de la convention jointe), vous recevrez un courrier de refus de l'aide financière.
- Si votre demande est éligible et votre dossier complet, un accord écrit vous sera notifié.

L'aide financière sera versée au demandeur dans un délai de 8 à 10 semaines à compter de la date de l'accord écrit de versement.

Le dossier de demande d'aide financière complété à retourner à :

Hôtel de Ville
Direction Générale des Services Techniques
13, boulevard du Maréchal Foch
92500 RUEIL MALMAISON

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'étude de votre demande d'aide financière et à des fins statistiques. Les destinataires des données sont les agents de la ville instruisant les demandes d'aide financière et en charge de l'exploitation de ces données. Aucune information ne sera communiquée à des tiers, ni utilisée à des fins personnelles. Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la mairie de Rueil-Malmaison.



Attestation sur l'honneur

Je, soussigné(e) (*Prénom et NOM*).....,

domicilé(e) à

(*Ville*).....

.....
.....
.....
.....
.....

m'engage sur l'honneur à ne percevoir qu'une seule aide financière de la part de la ville de Rueil-Malmaison pendant les trois ans de la convention relative à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique et à ne pas revendre ledit vélo avant trois ans sous peine de devoir restituer l'aide financière perçue.

Fait à : Le :

Signature du demandeur :
